



**SAMEDI 14 AOÛT 2021**  
**(DE 08H00 À 15H30)**

---

## CONTENEURS DE MATERIAUX MIXTES À LA DISPOSITION DES BARBERIVAINS

---

Le samedi 14 août 2021, de 08h00 à 15h30, la Municipalité de Sainte-Barbe offrira à ses citoyens la chance de se départir gratuitement de **matériaux mixtes et secs seulement** grâce aux conteneurs qui seront à leur disposition au **garage municipal situé au 466, chemin de l'Église**.

À NOTER QUE CETTE ANNÉE, LES VOYAGES DE MATÉRIAUX MIXTES SERONT CONTRÔLÉS ET IL VOUS SERA **PERMIS QU'UN SEUL VOYAGE PAR RÉSIDENCE** (PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE).

**LES ENTREPRENEURS NE POURRONT PAS BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ET SERONT REFUSÉS.**

**EN RAISON DE LA COVID-19 ET POUR LA SÉCURITÉ DE NOS EMPLOYÉS, IL VOUS SERA EXIGÉ DE MANIPULER ET DE DÉPOSER VOUS-MÊME LES MATÉRIAUX DANS LES CONTENEURS.**

### **Conteneur de matériaux mixtes et secs**

#### **Matières acceptées :**

Bois, métaux ferreux et non-ferreux, placoplâtre ou « gypse », agrégats, soit le béton, la brique et le ciment, la terre et le sable non contaminés, plastiques, bardeaux de toiture, revêtement extérieur (vinyle, canexel, etc.), meubles (excluant matelas et divan-lit), verre ou fenêtre aluminium ou pvc, électroménagers, isolants (excluant vermiculite et zonolite avec amiante), la céramique et tous les couvre-planchers et aucune matières putrescibles.

#### **Matières refusées :**

Terre et sols contaminés, nourriture ou déchets domestiques, pneus, bois contaminés (créosote ou huile), peinture et liquide (toxiques ou non), matelas, divans-lits, bonbonnes de propane ou autres gaz, amiante ou autres matières toxiques.

### **IMPORTANT**

- ✓ Un seul voyage par résidence.
- ✓ Preuve de résidence obligatoire démontrant que vous êtes propriétaire, soit d'une maison ou d'un terrain sur le territoire de Sainte-Barbe.
- ✓ Entrepreneurs non admis.